

Conseil de gestion plénier

Date : Jeudi 3 juillet 2025

Lieu : Salle Keynes

Personnes présentes ou représentées :

Directeur de l'UFR : Y. VIDEAU

Membres élus : Z. ABIDI, T. BARNAY (distanciel), V. BOUVATIER (distanciel), A. DESHAYES (procuration à K. FOURREY), K. FOURREY, Z. HIDOUCHE, J. LOCHARD (procuration à F. SARI), V. MIRAKAJ, F. POMPET (procuration à V. MIRAKAJ), F. SARI (distanciel), A. LE NY (procuration à T. BARNAY), C. REGNIER (procuration à K. FOURREY)

Personnalités extérieures : E. BARD
(procuration à Z. HIDOUCHE).

Invités : C. CHAUDET, C. RODRIGUES, Y. VIDEAU.

Compte rendu

Ordre du jour :

- 1) Point institutionnel
- 2) Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion plénier du jeudi 27 mars 2025
- 3) Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion plénier du jeudi 24 avril 2025
- 4) M3C spécifiques communes 2025-2026 (vote) ;
- 5) Campagne d'emplois 2025-2026 enseignants contractuels – fiches de poste et recrutement ;
- 6) Tableau des primes : prime pour responsabilités pédagogiques (PRP), prime pour coordination d'enseignements transversaux lourds, prime des directions déléguées (vote) ;
- 7) Questions diverses

Diffusion : Membres du conseil de gestion plénier

Le quorum étant atteint, Yann VIDEAU, directeur de la FSEG, ouvre la séance à 14h09.

1. Point institutionnel

Y. VIDEAU, directeur de la FSEG, informe le Conseil des récentes décisions de la direction de l'UPEC par un point institutionnel.

Repyramidage

Les résultats du repyramidage sont évoqués. La FSEG n'a obtenu aucun poste de PR, les 2 ayant été attribués à l'IAE Paris-Est.

Campagnes d'emplois des Enseignants-chercheurs 2025 et 2026

Au titre de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2025, les candidatures de Romain RESTOUT et Maria-Eugénia SANIN ont été validées par le Conseil d'administration. La campagne d'emplois 2026 a été adoptée et la FSEG a obtenu le dégel du poste de PR fléché « économie du travail ». Au niveau UPEC, on observe 11 créations de postes (2 en santé, 4 en SESS-STAPS, 3 à l'IUT Créteil-Vitry en BUT, 1 à l'IAE Paris-Est et 1 à l'IEP) sur les 48 ouverts pour cette campagne d'emplois.

S. HELALI a accepté un poste de MCF à l'université de Compiègne et a donc refusé le renouvellement du poste d'ATER au sein de la FSEG. Il est de ce fait demandé à la direction de l'UPEC de pourvoir ce poste d'ATER en probabilités-statistiques avec un-e autre candidat-e.

Par ailleurs, la demande de mise en disponibilité d'A. VIALFONT a été acceptée. La demande de détachement de C. RÉGNIER a, elle, été refusée par le Ministère de l'éducation nationale. C. RÉGNIER sera donc comptabilisée dans les effectifs de la FSEG pour l'année universitaire 2025-2026.

Suite au départ de la FSEG d'A. SOH VOUTSA dont la FSEG avait renouvelé le contrat d'enseignant contractuel à temps plein, la direction de l'université a accepté son remplacement par Monsieur Nadi NAHARI.

Suite à la mutation de V. BOUVATIER à l'Université Paris-Nanterre, la direction de l'université a accepté d'accorder à la FSEG un support d'enseignant contractuel à temps plein (384 h équivalent TD) qui sera fléché en « économie ». La fiche de poste doit être rédigée. Le comité de direction du 23 juin 2025 a proposé 2 procédures possibles pour pourvoir le poste : soit dans le cadre d'une commission de recrutement ad hoc (composée du directeur de la FSEG, de la directrice de l'Érudite et de 2 responsables de formation) ; soit, comme les délais sont courts, en contactant directement les candidat-es bien classé-es lors de la campagne d'emplois 2025 d'ATER ayant un profil compatible avec ce poste, avec avis consultatif du Conseil de gestion.

Z. ABIDI demande si les 384 heures d'enseignement sont attractives pour les candidat-es car cela laisse peu de temps pour la recherche. Y. VIDEAU répond que ce poste d'enseignant contractuel à temps plein vise à répondre à un besoin de la FSEG en matière d'enseignement et que, selon lui, il y a des candidat-es potentiel-les pour ce type de poste d'après ce qu'il a pu voir lors de la commission de recrutement de la campagne d'ATER 2025.

Z. ABIDI pose également la question du délai de recrutement. Y. VIDEAU informe le Conseil qu'aucune date n'est imposée mais qu'une décision rapide avant la fermeture de la faculté permettrait d'établir le contrat avant la reprise en septembre.

Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)

Le SDVE de l'UPEC a été adopté lors du CA du 6 juin 2025 et repose sur 4 axes : assurer le bien-être, l'inclusion et la solidarité au sein de l'université ; développer et diversifier les lieux de vie étudiant ; favoriser l'engagement et la participation des étudiants à la vie universitaire ; faciliter l'accueil des étudiants et améliorer l'accès à l'information. Le document sera communiqué par mail aux personnels de la FSEG.

Documents de cadrage CVFU 2025-2026

Les différents documents de cadrage 2025-2026 adoptés par la CFVU (règlement des jurys, règlement des modalités d'évaluations, dispositions générales concernant les règles de progression et M3C, cadrage du régime spécial d'étude pour les étudiants en situations particulières, cadrage des stages, cadrage de la césure, cadrage sur la reconnaissance de l'engagement étudiant) seront communiqués par mail aux personnels de la FSEG.

Projets financés par le Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes (FSIE)

Aucun projet déposé par les étudiants de la FSEG en 2024-2025. La faculté souhaiterait encourager ces initiatives étudiantes, sachant que la création d'une association n'est pas nécessaire (seul un groupe de 5 étudiants suffit).

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2025-2026

Les M3C 2025-2026 ont été votées lors de la CFVU du 30 juin 2025. Tous les changements demandés par la FSEG ont été acceptés. Les maquettes seront par la suite modélisées par la scolarité.

Phase locale de la campagne d'avancement de grade 2025

La phase locale de la campagne d'avancement de grade sera votée lors du prochain Conseil académique restreint qui aura lieu lundi prochain (7 juillet 2025).

Budget de l'UPEC

Budget rectificatif (BR) soumis au rectorat. L'UPEC était sorti du Plan de retour à l'équilibre financier (PREF) car l'université est revenue à l'équilibre sur le compte de résultat (200 000€). Mais nouveau PREF à prévoir (« PREF nouvelle génération ») car le niveau du fond de roulement est trop bas (5 jours actuellement bien en-dessous du seuil d'alerte de 15 jours) : les mesures prévues dans le PREF précédent sont donc maintenues, avec une mise à jour de la nouvelle trajectoire financière.

Commission Recherche (CR)

Le dispositif d'intéressement à la recherche a été voté en CA.

Des discussions sont en cours concernant le financement du RNA Recherche (qui donne lieu soit à une décharge d'enseignement, soit des à des heures complémentaires) qui, pour l'heure, n'est pas assuré sur l'enveloppe recherche de la CR. Plusieurs possibilités sont évoquées : soit sur l'enveloppe recherche de la CR, soit sur dotation récurrente des unités de recherche (UR).

Contrats doctoraux ED OMI

Pas de contrats doctoraux accordés à l'ERUDITE par l'école doctorale OMI cette année.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE GESTION PLÉNIER DU 27 mars 2025

Yann VIDEAU, directeur de l'UFR, soumet à l'approbation des membres du Conseil le compte-rendu du Conseil de gestion plénier du jeudi 27 mars 2025.

Le Conseil de gestion plénier approuve le compte-rendu à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE GESTION PLÉNIER DU 24 avril 2025

Yann VIDEAU, directeur de l'UFR, soumet à l'approbation des membres du Conseil le compte-rendu du Conseil de gestion plénier du jeudi 24 avril 2025.

Le Conseil de gestion plénier approuve le compte-rendu à l'unanimité.

4. M3C spécifiques communes 2025-2026 (vote)

Y. VIDEAU présente au Conseil la version 2025-2026 des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) spécifiques communes qui comprend les modifications suivantes par rapport à la version antérieure :

- Ajout d'un préambule qui rappelle que les M3C spécifiques communes de la FSEG complètent le cadrage général UPEC qui sera également mis à disposition des étudiants ;
- Réécriture du paragraphe concernant le contrôle de l'assiduité dans la mesure où le non-respect du critère d'assiduité ne peut être sanctionné par une note de 0/20. Il est dorénavant précisé que tout étudiant ne respectant pas le critère d'assiduité sera noté ABI (absence injustifiée) pour l'enseignement concerné et apparaîtra comme défaillant à l'ECUE ou l'UE sur son relevé de notes. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne pourront être validés par les différentes modalités de compensation ;
- Ajout d'un paragraphe sur les conséquences d'une absence, justifiée ou injustifiée, à une évaluation dans le cadre du contrôle continu ;
- Remontée du paragraphe concernant les règles de compensation en Licence et en Master au sein de la sous-partie « Règles de progression dans les cursus » ;
- Clarification de la prédominance du principe de la note seuil sur les règles habituelles de compensation et de passage conditionnel (dispositif AJAP) ;
- Actualisation du nom des UE concernées par les notes seuil pour chacun des parcours de Licence et Master ;
- Suppression de la référence au rythme d'apprentissage en Master 1 dans la mesure où aucun parcours de Master 1 n'est pour l'heure en alternance ;
- Ajout d'un paragraphe précisant que « à titre exceptionnel et pour une raison légitime, une session de jury peut se tenir en distanciel ». En effet, une mise à jour de la note de cadrage relative au règlement des jurys, votée par la CFVU du 4 avril 2025, spécifie que la tenue des jurys en distanciel doit être soumise au vote du Conseil de gestion.

T. BARNAY souhaiterait que le critère d'assiduité soit le même pour l'ensemble des parcours de Master 2, formulé ainsi : « un nombre d'absences supérieur à 25 % du volume horaire total de l'enseignement signifie un non-respect du critère d'assiduité ».

Enfin, avant de passer au vote, Y. VIDEAU rappelle que :

- L'ensemble des responsables de Master 2 seront consultés concernant la proposition évoquée ci-dessus consistant à harmoniser le critère d'assiduité pour l'ensemble des parcours de Master 2 ;
- La suppression de la référence à la mise en place d'un contrat pédagogique pour les étudiants redoublants en Master sera soumise à la direction des affaires juridiques et générales ;
- L'annexe présentant le tableau des responsables de formation sera supprimée, cette information étant déjà diffusée sur le site internet de la Faculté.

La proposition

Sous réserve de la prise en compte des demandes de modifications formulées ce jour, êtes-vous favorable à la version 2025-2026 des M3C spécifiques communes présentée au Conseil ?

est mise au vote. Elle recueille l'unanimité.

5. Campagne d'emplois 2025-2026 enseignants contractuels – fiches de poste et recrutement

Comme évoqué plus haut, la fiche de poste de l'enseignant contractuel temps plein fléché en « économie » n'a pas encore été rédigée. Elle sera présentée ultérieurement aux membres du Conseil de gestion.

La fiche du poste de l'enseignant contractuel à 25%, remplaçant de P. LENAIN, dont le profil est fléché « Finance internationale, Econométrie, Economie de l'environnement, Finance Verte » est présentée au Conseil. Les enseignements devront être assurés exclusivement au niveau Master au sein des mentions « Monnaie, Banque, Finance, Assurance » (MBFA) et « économie internationale ». Le poste est financé sur ressources propres.

La fiche de poste sera diffusée largement, par différents canaux, avant la pause administrative estivale. Les candidatures seront étudiées par une commission de recrutement ad hoc, composée du directeur de la FSEG, de la directrice de l'Érudite et de deux responsables de formation (un pour la mention « MBFA » et un pour la mention « économie internationale »), qui auditionnera ensuite les candidat-es préselectionnés-es.

Par souci de clarté, K. FOURREY propose de modifier la fiche de poste :

- En précisant que le volume d'heures d'enseignement à assurer représente 64h de cours magistral (soit 96h équivalent TD)
- En changeant la formulation du paragraphe concernant les « attentes scientifiques » qui précise dorénavant que « L'enseignant contractuel **pourra** contribuer aux travaux du laboratoire ERUDITE » et « **pourra** participer à la réponse à des appels à projets, etc. ». Le laboratoire Érudite sera informé de ces corrections.

La proposition

Êtes-vous favorable à cette fiche de poste amendée ?

est mise au vote. Elle recueille l'unanimité.

6. Tableau des primes : prime pour responsabilités pédagogiques (PRP), prime pour coordination d'enseignements transversaux lourds, prime des directions déléguées (vote)

1) Primes des directions déléguées

Thomas BARNAY précise au Conseil qu'il est inscrit dans les fiches de postes des directeurs délégués à l'offre de formation et à la vie étudiante en Licence et Master qu'ils doivent présider le Conseil des études à tour de rôle en lieu et place du directeur de l'UFR.

La proposition

Sous réserve du référentiel inchangé, êtes-vous favorable au tableau des primes des directions déléguées présenté en Conseil de gestion ?

est mise au vote. Elle recueille 11 voix pour, une abstention et une abstention par procuration.

2) Primes pour responsabilités pédagogiques (PRP)

Thomas BARNAY demande les critères d'attribution de cette prime pour les responsables de Master. Yann VIDEAU rappelle qu'ils ont été fixés par un groupe de travail il y a quelques années maintenant et que le nombre d'heures de RNA attribuées comprend une partie fixe commune aux différents parcours à laquelle s'ajoute une partie variable dépendant de l'internationalisation du parcours, de l'ouverture ou non du parcours à l'apprentissage et des effectifs du parcours.

La proposition

Etes-vous favorable au tableau de primes pour responsabilités pédagogiques présenté en Conseil de gestion ?

est mise au vote. Elle recueille 11 voix pour, une abstention et une abstention par procuration

3) Primes pour coordination d'enseignements transversaux lourds

Y. VIDEAU propose que l'identité des collègues responsables de ces enseignements transversaux lourds ne figure pas dans le tableau voté car elle n'est pas forcément connue au moment du vote.

K. FOURREY propose de voter la règle de calcul (une partie socle et une partie variable dépendant du nombre d'enseignants vacataires coordonnés au sein de l'enseignement concerné) et non le tableau en lui-même car le nombre d'heures de RNA attribuées va varier d'une année sur l'autre pour un même enseignement ainsi que l'identité de l'enseignant responsable de l'enseignement.

La proposition

Etes-vous favorable à la proposition de faire porter le vote sur la règle de calcul et non sur le tableau de primes d'enseignement transversaux lourds ?

est mise au vote. Elle recueille 11 voix pour, une abstention et une abstention par procuration.

Ce point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour avec cette formulation, il sera voté lors du prochain Conseil de gestion.

7. Questions diverses

Un point est fait sur les obligations des employeurs en cas de canicule. La FSEG étant attachée au bien-être des enseignants, employés et étudiants, la question sera abordée au prochain Comité de Direction (CoDir) central. Il sera notamment demandé de prévoir l'achat de ventilateurs sur le budget de l'UPEC, employeur des salariés de la FSEG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h12